

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du troisième concours de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys du troisième concours du CAPLP ouverts au titre de la session 2026,
- Vu l'arrêté du 18 mars 2026 nommant le jury du troisième concours du CAPLP, section génie mécanique option maintenance des véhicules, machines agricoles et engins de chantier, est constitué comme suit pour la session 2026,
- Vu la proposition du président du jury,

ARRETE

Article 1 : Est nommée pour les épreuves d'admission du concours susvisé :

Examinatrice spécialisée

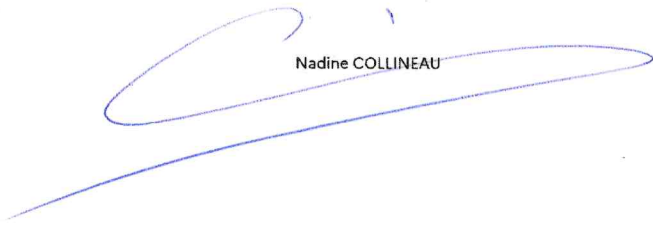
Mme Laurène MERLAUD
Conseillère principale d'éducation

Académie de LYON

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 02 juin 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement


Nadine COLLINEAU